



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4067

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, charge des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la nécessaire réforme du statut des professions libérales. En effet, la chambre des professions libérales demande d'une part l'établissement, comme pour les autres groupes sociaux professionnels, d'une représentation élue des professionnels libéraux au plan départemental sous forme de chambre consulaire, d'autre part la représentation de professions libérales au Conseil économique et social et dans les comités économiques socio-régionaux correspondant à leur importance et à leur pouvoir socio-économique.

Texte de la réponse

Les professions libérales disposent, pour l'appréhension des problèmes qui leur sont communs, d'une délégation interministérielle chargée de la coordination de l'activité des différentes administrations et assistée d'une commission permanente de concertation. Les professions libérales disposent également, au Conseil économique et social, d'un groupe de trois membres, le plus réduit en nombre au sein de cette assemblée. La Chambre nationale des professions libérales est une association interprofessionnelle prônant la création d'un appareil consulaire propre aux professionnels libéraux et recueillant des adhésions individuelles à cet effet. L'institution de chambres professionnelles libérales fait l'objet de prises de position divergentes parmi les intéressés, notamment du fait de l'existence des ordres professionnels avec lesquels, si elles étaient créées, elles devraient nécessairement composer. La représentation des professions libérales est assurée par les confédérations ou associations à vocation interprofessionnelle, mais les modalités de son expression soulèvent des problèmes difficiles, sur lesquels la concertation se poursuit, notamment au regard du droit des accords collectifs de travail.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4067

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2077

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2949